



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois de finances

Question écrite n° 112414

Texte de la question

Deux parlementaires viennent de rendre public un rapport relatif à la mise en oeuvre de la LOLF. Ils font plusieurs recommandations et préconisent notamment de transférer à la direction du budget, à moyen terme, les compétences résiduelles de la DGME en matière d'accompagnement de la réforme budgétaire. M. Bruno Bourg-Broc souhaite donc interroger M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État afin de connaître les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Dans leurs travaux relatifs à la mise en oeuvre de la LOLF, M. Alain Lambert, sénateur de l'Orne, et M. Didier, Migaud, député de l'Isère, recommandent le transfert des compétences résiduelles en matière de réforme budgétaire entre la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) et la direction du budget. Au préalable, il doit être souligné la parfaite collaboration entre ces deux directions et le partage très clair des tâches. Ainsi, le suivi des concepts et des référentiels de la LOLF, ainsi que sa mise en oeuvre, relève de la compétence de la direction du budget. D'ultimes basculements de compétence seront opérés à cet effet dans les mois qui viennent. L'accompagnement des ministères dans la mise en oeuvre de la réforme revient à la DGME, qui a mis en place divers outils d'animation interministérielle. Il doit être souligné que la direction du budget s'est récemment réorganisée afin de mieux intégrer la LOLF dans ses structures (réorganisation interne des bureaux en fonction des missions et programmes, intégration du suivi statutaire au sein des bureaux budgétaires, nouvelles compétences de la deuxième sous-direction en matière de suivi et d'approfondissement de la réforme budgétaire notamment).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112414

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12843

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4084